



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2012

L'an deux mil douze et **le vingt huit septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH et Dominique VIOT.

**Absents représentés** :

Michel ARIES donne pouvoir à Dominique VIOT

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Benoit JABOULET donne pouvoir à Solange DUMAS

**Absent non excusé** : Pascal GUILLON

**Secrétaire de séance** Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **13**                      Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 24 septembre 2012

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 29 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 28 septembre 2012.

**Ordre du jour**

- **Décision Modificative n°2 : construction du mur cimetière suite à la tempête**
- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale, pour un défibrillateur**
- **Suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe supplémentaire**

**Délibérations** :

**Objet : N°25 Décision Modificative n°2**

Une nouvelle opération est créée au compte 2315 opération 144 construction mur cimetière pour la somme de 20 000,00 €, cette somme sera débitée du compte 21318 op 140 (réfection toiture de la Mairie).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la modification budgétaire pour un montant de 20 000,00 €, cette somme sera débitée au compte 21318 op 140.**

**Objet : N°26 Acquisition d'un défibrillateur cardiaque – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale**

Madame le Maire :

- rappelle le projet d'acquisition par la commune d'un défibrillateur cardiaque automatique,
- donne lecture des devis,
- informe de la possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50 % de la valeur H.T. de l'achat.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir un défibrillateur cardiaque automatique et **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise Médilys Santé pour un montant de **1 602,10 € HT soit 1 916,11 € TTC.**
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain.

**Objet : N°27 Modification du tableau des emplois permanents**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, notamment l'article 97 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant ;

VU la délibération en date du 29 septembre 2011 créant l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en exécution du jugement rendu par le Tribunal Administratif de LYON le 25 mai 2011,

VU le tableau des effectifs de la commune de Garnerans,

VU l'avis émis par le Comité technique Paritaire en date du 6 septembre 2012,

considérant que la commune de Garnerans dispose d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie sur lequel est placé un fonctionnaire titulaire,

considérant que la charge de travail au sein de la commune de Garnerans ne justifie pas le maintien d'un emploi administratif supplémentaire pour une commune de 662 habitants,

considérant qu'il s'agit d'une charge financière lourde pour la collectivité dont la commune n'éprouve pas le besoin,

Considérant qu'il convient par conséquent de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret :**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 12**

- **DECIDE de supprimer pour un motif budgétaire l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**, relevant de la filière administrative et de la catégorie C, à raison d'un travail hebdomadaire de 35 heures,
- **DIT que cet emploi ne figure plus au tableau des emplois permanents ci-dessous de la commune de Garnerans.**

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant
<b>Service Technique</b> Ouvrier polyvalent	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques Grade : adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	<b>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs</b> <b>35 heures par semaine</b> Fonction de secrétaire de Mairie
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi
<b>Atsem 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	Agent territorial spécialisé 1 <sup>ère</sup> classe  <u><b>A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe 34 h 00 /35<sup>ème</sup></b></u>
<b>Entretien des locaux ménage</b>	1	Cadre d'emplois Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe Grade adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 18 h /35 <sup>ème</sup> semaine
<b>Tableau des emplois non permanents à temps non complet</b>		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi
Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe  Grade adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe contractuel <u><b>6 h 00 /35<sup>ème</sup> semaine</b></u>

## **Rapports Commissions**

### **Action sociale et culturelle**

Une réunion de CCAS doit être programmée pour les colis de fin d'année. La date du mercredi 17 octobre à 18 h 00 est retenue.

Le contrat enfant-jeunesse avec la CAF est en cours de renouvellement sur le territoire de la Communauté de Communes.

Démarche expérimentale du projet création « Ados » sera entièrement financé par la commune pour 2012/2013 et rentrera dans le nouveau contrat de la CAF en 2014.

### **Finances**

Les dépenses sont maîtrisées

Fin septembre 47,00 % du budget dépensé.

## **Communication**

Une note Info est prévue pour fin octobre. Prochaine réunion de la commission ce lundi 1<sup>er</sup> octobre à 18 h 00.

## **Urbanisme et environnement**

Les travaux pour la fibre optique sont bien avancés malgré l'attente de la décision de la traversée de l'Avanon.

La date de réunion publique n'est encore pas fixée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

Les travaux sur le parking pour reprofiler le terrain sera fait prochainement.

Suite à la tempête du 15 août dernier, la commune a dégagé et nettoyé tous les chemins encombrés et élagués tous les arbres qui représentaient un danger.

## **Questions / informations diverses**

Construction en cours du nouveau château d'eau de Cruzilles pour alimenter avec plus de pression les communes de Laiz, Cruzilles et le hameau de Romans. Le prix de l'eau ne devrait pas être impacté par cette construction.

La baisse des effectifs à l'école a entraîné la fermeture d'une classe supplémentaire. Le poste d'enseignant est maintenu pour cette année mais un regroupement pédagogique doit être envisagé avec l'école d'Illiat pour la prochaine rentrée.

Dans le cadre du circuit pédestre « Au Fil de l'Eau » sur l'Avanon, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne nous sollicite pour l'illustration d'un panneau qui sera installé au gué de Saint Cyprien. Une carte du 15<sup>ème</sup> siècle retrouvée par Nicole Navarro est proposée.

Présentation du rapport annuel 2011 du Syndicat Veyle Chalaronne sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est à disposition en Mairie.

La séance est levée à 23 h 00.

**Prochain Conseil le Vendredi 26 octobre 2012 à 20 h 30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus*

*Le Maire,*

*Christiane THIBERT.*